



Demande de Nationalité française

Par **Rahi**, le **04/01/2024** à **23:26**

Bonjour j'ai fait une demande de naturalisation par décret depuis mois de mai je n'ai pas eu de réponse quand je rentre a mon compte préfecture l'historique de mon dossier et de couleur noir aucun n'est en couleur bleu esque ils ont classé mon dossier ? merci de votre réponse

Par **youris**, le **05/01/2024** à **11:31**

bonjour,

*L'administration a **18 mois au maximum** à partir de la délivrance du récépissé pour répondre à une demande de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française.*

*Ce délai est réduit à **12 mois** lorsque vous justifiez avoir votre résidence habituelle en France depuis au moins 10 ans à la date de la remise du récépissé.*

Les délais de réponse peuvent être prolongés 1 fois pour une période de 3 mois.

Dans ce cas, l'administration doit motiver sa décision, c'est à dire expliquer pourquoi elle a besoin de plus de temps pour répondre.

source : [naturalisation par décret](#)

salutations